



## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 705 RELATIF À LA CONSERVATION DES LACS DE LA MINERVE ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2022, le projet de règlement numéro 705 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

Le but de ce règlement est de mettre à jour la réglementation relative à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement numéro 687 sur le même sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 30 mars 2022.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 30 mars 2022, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30 mars 2022.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière